

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 543

Artikel: Affaires : un milliard perdu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite mise en évidence en quelques lignes. Sur sept pays, en 1975, la Suisse vient en cinquième position en ce qui concerne la part des dépenses de médicaments par rapport au PNB (première colonne: 0,92%) et en sixième position quant à la proportion des dépenses de médicaments par rapport aux dépenses totales de santé (deuxième colonne: 13,4%). D'où les affirmations hâtives de Pharma-Information!

DERRIÈRE LA FRANCE

Voyons plus loin! La Suisse arrive au deuxième rang, derrière la RFA (troisième colonne: 6,8%) pour ce qui est des dépenses de santé situées en rapport au PNB. Et comme la Suisse, pays riche, a le PNB par habitant (quatrième colonne) le plus fort — et de très loin — parmi les Etats considérés, l'ensemble des dépenses considérées ici, qu'il s'agisse de médicaments ou de santé, tout bien considéré, sont beaucoup plus élevées en Suisse qu'à l'étranger: seule la France dépense plus que la Suisse (cinquième colonne: 208 francs) pour les médicaments; toujours quant aux montants par habitants (sixième colonne), la République fédérale d'Allemagne, qui vient en deuxième rang (1050 francs) dépense... les deux tiers de ce que la Suisse (1550 francs) consacre à la santé publique! De plus amples commentaires, à ce stade-là de la réflexion, semblent superflus.

Mauvaise note pour notre pays. Quant à l'information de l'industrie pharmaceutique sur «les problèmes économiques posés par la santé publique»...

P.G.

¹ «Consommation de médicaments en Suisse: plus faible qu'à l'étranger». Service de presse de Pharma-Information sur les problèmes économiques posés par la santé publique, n° 25, février 1980.

AFFAIRES

Un milliard perdu

Rapport annuel de la Commission fédérale des banques. Un chiffre significatif au chapitre des «pertes subies par les créanciers lors de la déconfiture de banques dans les années septante» (1971-1979). Les commissaires précisent que l'étude a porté sur quinze établissements, dont aucun ne prenait de dépôts d'épargne. Les pertes en question peuvent être chiffrées à environ un milliard de francs, dont les quatre cinquièmes pour trois banques seulement, la Banque de Crédit International, Weisscredit et Leclerc (la moitié de ce total est en rapport avec la gérance de fortunes). A propos du climat général, ces quelques lignes qui étonneront peut-être les non-initiés: «Une surveillance bancaire ne peut remplir ses tâches que si elle est en mesure d'adapter en tout temps les règles de comportement à l'évolution des activités bancaires; l'établissement de règles de conduite trop détaillées dans la législation crée le danger qu'elles soient éludées, car les banques chercheront une nouvelle voie pour réaliser les opérations visées» (extrait du chapitre intitulé: «Relations avec les autorités fédérales, les associations et les organisations internationales»).

LES CLIENTS ET LES AUTRES

Le prix de la fête

Ils étaient plus de 1500 venus la semaine dernière à Montreux pour célébrer la grande fête annuelle du «marketing direct», une espèce de foire aux idées et aux recettes développées pour «mieux communiquer à distance avec les consommateurs» — en clair: pour faire davantage de chiffre d'affaires avec des clients potentiels qu'on peut d'autant plus tranquillement gruger qu'on ne croise jamais leur regard...

Tout ce beau monde de la vente par catalogue, par correspondance, par téléphone (la forme de vente

de ces prochaines années, paraît-il), par télétransmission, etc. etc. a reçu, offerte par «le plus grand des grands magasins de Montreux», une carte donnant droit à une remise de 10% à tous les rayons (sauf alimentation et discount) des dix-neuf grands magasins Innovation et de leurs maisons affiliées (Printemps à La Chaux-de-Fonds, Armourins à Neuchâtel, etc.).

Les clients habituels de l'Innovation, qui ne s'offrent pas des symposiums à plus de trois mille francs, apprécieront d'autant plus d'avoir le privilège de payer le plein prix dans tous les rayons (y compris alimentation et discount) des magasins précités.

SSR

La bataille de l'article

Grandes manœuvres autour de la création d'une éventuelle autorité autonome de recours à laquelle pourraient s'adresser les téléspectateurs et auditeurs mécontents. Enjeu: le respect par la SSR de la concession dont elle bénéficie (et en particulier de l'article 13 du texte en question qui cerne le contenu des programmes). Perspectives à court terme: maintenir davantage efficacement sous pression une SSR, dont le «ménage interne» serait plus directement accessible qu'aujourd'hui à des influences extérieures (s'exerçant sans le contrôle de l'autorité dite de surveillance, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie). Perspectives à moyen terme: le contenu d'un futur et éventuel article constitutionnel sur la radio et la télévision: le principe d'une autorité autonome de recours admis (les commissions ad hoc du National et des Etats ont d'ores et déjà dit «oui»), qu'est-ce qui empêchera les formations bourgeoises, radicales en tête, satisfaites dans leur principale revendication, de plaider pour le «statu quo», ce flou qui pourrait servir admirablement, comme d'habitude, la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie?